

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 14 décembre 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 2022**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 décembre 2016, en y retirant l'article 20.007 et en y ajoutant l'article 20.029.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 2023**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE16 2024**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE16 2025**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE16 2026**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE16 2027**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE16 2028**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE16 2029**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE16 2030**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE16 2031**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.010

---

**CE16 2032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15439 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164922004

---

**CE16 2033**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-029;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1165288010

---

**CE16 2034**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements indiqués, pour une période de 35 ou 43 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| Firme   | Arrondissement                | Débutant le | Nombre de mois | Montant (taxe incluses) |
|---|-------------------------------|-------------|----------------|-------------------------|
| <b>Ordures ménagères, CRD, matières compostables</b>            |                               |             |                |                         |
| Services Ricovas Inc.   | Île-Bizard–Sainte-Geneviève   | 1-04-2017   | 43             | 1 367 062 \$            |
| Services Ricovas Inc.   | Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | 1-12-2017   | 35             | 3 497 601 \$            |
| Services Ricovas Inc.   | Pierrefonds-Roxboro           | 1-04-2017   | 43             | 5 956 672 \$            |
| Services environnementaux Richelieu                             | Sud-Ouest                     | 1-04-2017   | 43             | 4 250 374 \$            |
| <b>Matières recyclables</b>                                     |                               |             |                |                         |
| Derichebourg Canada Environnement                               | Île-Bizard–Sainte-Geneviève   | 1-04-2017   | 43             | 1 065 799 \$            |
| Derichebourg Canada Environnement                               | Sud-Ouest                     | 1-04-2017   | 43             | 1 693 024 \$            |
| RCI environnement division WM Québec Inc.                       | Pierrefonds-Roxboro           | 1-04-2017   | 43             | 3 519 432 \$            |
| <b>N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020</b> |                               |             |                | <b>21 349 964 \$</b>    |

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160695004

**CE16 2035**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le montage et le démontage de la piste dans le centre-ville de Montréal afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-030;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2017 de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165288011

---

#### **CE16 2036**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 395 732,45 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une aire de restauration au Stade de soccer de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 376 888,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5878 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1161670004

---

#### **CE16 2037**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 764 296,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une œuvre d'art, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel la Société des archives affectives, société en nom collectif (S.E.N.C.) et Mme Nadia Myre, lauréates du concours pour concevoir et réaliser de l'œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » à être intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont, s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160504007

---

**CE16 2038**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 667 039,99 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 384 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10118;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1167014001

---

**CE16 2039**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 070 948,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 862 101,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6855;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des nouvelles structures;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166316021

---

**CE16 2040**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel RHEA Québec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15530 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160019001

---

**CE16 2041**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. inc. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167438003

---

**CE16 2042**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;



3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1167000007

---

### **CE16 2043**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 461 814,27 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement au programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 106 489,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167443001

---

### **CE16 2044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), un projet de convention par lequel Les services exp inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'AMT les services professionnels requis pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons de Montréal et de Laval, pour une somme maximale de 424 963,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15559 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 76 485,12 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30 %) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70 %) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167310004

---

**CE16 2045**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1162675003

---

**CE16 2046**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda N° 1 modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407);
- 2 - d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018;
- 3 - d'accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163570005

---

**CE16 2047**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 6 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 7 - d'approuver un projet de promesse de vente par lequel 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal, le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1164962005

---

**CE16 2048**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'offre de vente et d'achat (promesse de vente et d'achat bilatérale) par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter, à des fins municipales, l'immeuble avec bâtiment dessus érigé situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 1 349 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre de vente et d'achat;
- 3 - d'approuver une dépense de 100 000 \$ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie;
- 4 - d'approuver un projet de contrat de services professionnels à intervenir entre Me Yves Chassé, agissant à titre d'associé de l'étude Fasken, Martineau, DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164315002

---

**CE16 2049**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1165323004

---

**CE16 2050**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles du locataire;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167029003

---

**CE16 2051**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu qu'il est de considération essentielle pour le locateur, sans laquelle il n'aurait pas contracté ce bail, que la Société québécoise des infrastructures (la « SQI ») ou tout cessionnaire ou ayant droit de celle-ci loue des espaces dans l'édifice.

Attendu que si la SQI exerce son option de retrait ou entreprend d'annuler son offre de location, la présente recommandation est conditionnelle à ce que le locateur décide de réaliser la construction de l'édifice. Si le locateur décide de ne pas réaliser la construction de l'édifice, dans ce cas, le présent bail sera ipso facto nul et non avenue, sans recours de quelque nature de part et d'autre.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc. pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, situés au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 12 041 524 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2025;
- 4 - d'autoriser une dépense de 6 079 782,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 5 - d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1164069004

---

**CE16 2052**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1162988002

---

**CE16 2053**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 68 710 \$, pour l'année 2017-2018, à Jeunesse au soleil pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167392004

---

**CE16 2054**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI – Local Governments for Sustainability) et de verser une contribution de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) à ICLEI pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'organisation de cet événement, conformément à la convention, et d'autoriser les versements comme suit :
  - de 345 000 euros (492 656\$ CAN) en 2016;
  - de 75 000 euros (107 099 \$ CAN) et un second de 100 000 euros (142 799 \$ CAN) en 2017;
  - de 162 500 euros (232 048 \$ CAN) et un second de 40 000 euros (57 119 \$ CAN) en 2018;

- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable pour un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - de mandater le Bureau du développement durable pour la création d'un comité interne de mise en œuvre et d'un comité de contenu et d'y déléguer des représentants des services identifiés au présent sommaire décisionnel;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1164864001

---

### **CE16 2055**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 14 500 \$ au Comité des commerçants et riverains de la rue Jarry Est afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1161179019

---

### **CE16 2056**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1164834004

---

**CE16 2057**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans pour un total de 150 000 \$ à *KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure* afin de soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour une période se terminant le 31 mars 2019;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1167312002

---

**CE16 2058**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, deux projets de convention de services de gré à gré par lesquels Services Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165954007

---

**CE16 2059**

Il est

RÉSOLU :

d'entériner l'entente de non-divulgation de la Ville de Montréal en faveur de Bell-Canada dans le cadre des négociations en cours avec cette entreprise concernant le partage des coûts et des responsabilités lors des interventions de cette dernière dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1165322003

---

**CE16 2060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166807001

---

**CE16 2061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$;
- 2 - de permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166943002

---



**CE16 2062**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1 - les activités d'opération suivantes, relatives aux lieux d'élimination de la neige, liées au réseau de voirie locale:
  - opérations d'élimination de la neige;
  - travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
  - travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
  - surveillance des lieux d'élimination de la neige;
  - application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;
- 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;
- 3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- 4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
  - ouvrage composé d'éléments dits structuraux;
    - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
    - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
    - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
    - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus;
- 5 - le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- 6 - l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1165086008

---

**CE16 2063**

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Commerce dans les trois secteurs suivants :

- la Société de développement commercial Wellington;
- la Société de développement commercial du Quartier Latin;
- la Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161179020

---

**CE16 2064**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de transfert des Régimes de retraite et régimes supplémentaires (ou de prestations supplémentaires) de retraite (Régime de retraite des juges de la cour municipale de la Ville de Montréal et le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales) entre Retraite Québec et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166335004

---

**CE16 2065**

Vu la résolution CA16 30 12 0393 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 décembre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5 000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie Alimentation l'Épicier.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164820005

---

**CE16 2066**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense au montant de 1 480,52 \$ relative au déplacement, du 18 au 21 juillet 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission à Boston (États-Unis);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160843011

---

**CE16 2067**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1166369002

---

**CE16 2068**

Vu la résolution CA15 16 0369 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 2 novembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1154328015

---

**CE16 2069**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accepter le versement d'un montant de 3 471,10 \$, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les 5 arrondissements montréalais concernés;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1164639003

---

**CE16 2070**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accepter une contribution financière au montant de 53 913,23 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie :

|   |              |
|---|--------------|
| – Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés | 9 078,23 \$; |
| – Blainville  | 3 000 \$;    |
| – Chibougamau   | 1 500 \$;    |
| – Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac                 | 1 500 \$;    |
| – L'Île-Perrot  | 1 500 \$;    |
| – Joliette  | 1 500 \$;    |
| – Laval   | 5 000 \$;    |
| – Longueuil   | 1 500 \$;    |
| – Mercier   | 2 000 \$;    |
| – Pincourt  | 1 500 \$;    |
| – Québec  | 10 000 \$;   |
| – Repentigny  | 2 585 \$;    |
| – Rigaud  | 3 000 \$;    |
| – Saint-Jean-sur-Richelieu                                | 1 500 \$;    |
| – Sainte-Thérèse  | 2 000 \$;    |
| – Sherbrooke  | 2 000 \$;    |
| – Saint-Constant  | 1 500 \$;    |
| – Saint-Eustache  | 1 500 \$;    |
| – Varennes  | 1 500 \$;    |
| – MRC de La Nouvelle-Beauce                               | 250 \$;      |

- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 53 913,23 \$;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands Brûlés et la Ville de Montréal, pour la production et la vente des outils promotionnels désignés par le Service de sécurité incendie de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à au projet de convention;
- 4 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1165361001

---

**CE16 2071**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter une subvention de 264 325 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 170 325 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1166010001

---

**CE16 2072**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal un don de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal;
- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention de donation par lequel les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal cèdent gratuitement à la Ville leurs spécimens d'insectes, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163426002

---

**CE16 2073**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la rente des retraités pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal, tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;
- 2 - de mandater le Service des ressources humaines afin de transmettre à Retraite Québec sa décision de suspendre l'indexation automatique pour les 6 régimes de retraite concernés et d'amorcer les démarches nécessaires pour son application.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1161274002

---

**CE16 2074**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1166807004

---

**CE16 2075**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de l'approvisionnement :
  - afin qu'il se prépare à mettre promptement en place un système de dépôt des soumissions électronique lorsque la loi aura été modifiée (R-1);
  - pour mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer le processus de dépôt des soumissions (R-5).
- 2 - de mandater le Service de la concertation des arrondissements pour :
  - élaborer les devis techniques, définir les particularités propres à chacun des arrondissements et valider systématiquement les documents auprès des arrondissements avant le lancement des appels d'offres (R-2);
  - qu'il évalue les équipements utilisés dans le cadre des contrats, compare les données de production des équipes et échange avec les arrondissements sur les exigences et les spécifications techniques relatives à la machinerie (R-3);
  - échanger de façon continue et objective avec les arrondissements (R-4);
  - mettre systématiquement en œuvre les recommandations de l'inspecteur général, maintenir une veille sur les meilleures pratiques et bonifier de façon continue les façons de faire en matière de déneigement (R-5);
- 3 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1163430028

---

**CE16 2076**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) ».

Adopté à l'unanimité.

30.017 1163430029

---

**CE16 2077**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de 3 213 130 \$, taxes incluses, soit un budget total de 24 357 812 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1160003007

---

**CE16 2078**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 7° de l'article 44 du *Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles* (14-036), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160196006

---

**CE16 2079**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 1° de l'article 19 du *Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)*, l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière utilisés pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1160196005

---

**CE16 2080**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

de recommander au conseil municipal :

2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi;

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160867001

---

**CE16 2081**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1160607008

---



**CE16 2082**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tel que modifié par la résolution CM16 1287 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163430020

---

**CE16 2083**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1163430026

---

**CE16 2084**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : « *Aménagement de la plage de Verdun - Expertise en hydraulique et glace - R.0096* » et « *Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal* ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1162622007

---

**CE16 2085**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1164778001

---

**CE16 2086**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1167464001

---

**CE16 2087**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1167464002

---

**CE16 2088**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1160607007

---

**CE16 2089**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 4 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1164869005

---

**CE16 2090**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1166807003

---

**CE16 2091**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la fixation d'une date ultérieure aux fins des paragraphes 3 et 5 de l'Entente entre la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, relative aux sommes dues par le Syndicat envers l'ex-régime de retraite de Verdun et d'autoriser le directeur des relations de travail à signer cette lettre d'entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1163224006

---

**CE16 2092**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de travail pour l'embauche de monsieur Jocelyn Bourbonnais à titre de responsable du soutien aux élus - niveau 1, dans la fourchette salariale FM-05 à un salaire annuel de 67 988 \$ pour une durée de 12 mois, à compter du 31 décembre 2016;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166083007

---

**CE16 2093**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la révision des conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal;
- 2 - de renommer la politique les régissant;
- 3 - de confier au conseiller à l'éthique et à la déontologie de la Ville les responsabilités relatives aux règles déontologiques prévues à l'article 12.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1165981001

**Levée de la séance à 10 h 57**

70.001

Les résolutions CE16 2022 à CE16 2093 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville